

### Conseil métropolitain du 25 février 2022

## **La Métropole Européenne de Lille accompagne les communes dans la transition numérique avec la création d'une Bibliothèque Numérique Métropolitaine**

**Avec plus de 125 bibliothèques municipales ou associatives, la Métropole Européenne de Lille fait la part belle au livre et à la lecture. C'est le résultat d'une politique forte en faveur du développement d'équipements culturels de proximité. Pour renforcer son action, la Métropole Européenne de Lille crée la Bibliothèque Numérique Métropolitaine (BNM).**

Pour asseoir sa politique volontariste et engagée, la MEL a adopté en décembre 2020 un plan de développement de la lecture et des bibliothèques pour la période 2020-2026. Celui-ci repose sur 3 axes qui consistent à dynamiser le réseau de bibliothèques, promouvoir la lecture et le livre et accompagner la transition numérique.

La Bibliothèque Numérique Métropolitaine voit le jour alors que le Président de la République a fait de la lecture une grande cause nationale 2021-2022.

Avec le développement de la BNM, la MEL engage ainsi un projet de développement avec les communes. Celui-ci sera mis en œuvre progressivement grâce à quatre outils collaboratifs :

- un logiciel métier métropolitain permettant une gestion coordonnée, simplifiée et moins coûteuse pour les communes. Ce logiciel facilitera également les mises en réseau des bibliothèques municipales volontaires et pourra remplacer les logiciels obsolètes afin d'accéder plus facilement aux services communs et de diminuer le nombre de systèmes informatiques de gestion des bibliothèques sur le territoire ;
- un portail commun, véritable porte d'entrée de tous les nouveaux services pour les métropolitains comme les professionnels des bibliothèques ;
- un accès à des ressources en ligne accessibles à l'ensemble des métropolitains inscrits en bibliothèques (associatives ou municipales) telles que la presse, l'autoformation, la vidéo à la demande, les livres numériques ou les documents patrimoniaux déjà numérisés du territoire sur le portail « à suivre... » ;
- un accompagnement des équipes des bibliothèques municipales grâce à des actions d'acculturation numérique, des outils de médiation numérique et un plan de communication. Cela permettra à chaque agent d'assister au mieux les usagers des bibliothèques dans la découverte et l'appropriation des ressources en ligne, des nouveaux services, du portail, du logiciel, et plus largement de se sentir plus à l'aise avec les outils numériques.

**A terme, la Bibliothèque Numérique Métropolitaine vise à répondre à 3 objectifs :**

- **développer la coopération entre les communes et la MEL** pour élaborer une stratégie numérique concertée en bibliothèque au service des métropolitains ;
- **démocratiser et élargir l'accès à la culture** à l'échelle métropolitaine ;
- **enrichir les compétences numériques des professionnels** en vue d'un meilleur accompagnement des usagers aux pratiques numériques dans les bibliothèques municipales du territoire.

Pour mener à bien ce projet, la Métropole Européenne de Lille sollicite l'octroi du label BNR (Bibliothèque Numérique de Référence), lancé par le Ministère de la Culture en mars 2010.

Le plan de financement prévisionnel du projet, s'élevant à deux millions d'euros pour les quatre premières années. Un soutien financier de l'État est attendu dans le cadre de la labélisation BNR.

Les communes intéressées seront invitées à manifester leur intérêt auprès de la MEL en répondant à un appel à manifestation d'intérêt annuel. Les communes devront alors s'engager avec la MEL et adhérer au dispositif jusqu'en 2025 minimum.

« *La Métropole Européenne de Lille s'engage à coordonner le projet et à prendre en charge l'ensemble des coûts de déploiement initiaux afin de soutenir les communes dans la dotation de programmes numériques de haut niveau. De cette façon, la MEL entend être un acteur de premier plan dans la modernisation des bibliothèques afin qu'elles demeurent au cœur de l'activité culturelle et sociale du territoire.* » indique le Président Damien Castelain.

## A PROPOS DE LA MEL

---

Au service des 95 communes qui la composent, la [Métropole Européenne de Lille](#) agit au quotidien pour 1,2 million d'habitants. Elle est compétente dans les domaines essentiels suivants : transport, logement, économie, énergie, espace public et voirie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, assainissement, déchets ménagers, accessibilité handicap, nature et cadre de vie, culture, sport, tourisme, crématoriums. Le Conseil de la Métropole, présidé par Damien Castelain depuis sa réélection du 9 juillet 2020, est composé de 188 membres élus pour 6 ans.

[www.lillemetropole.fr](http://www.lillemetropole.fr)

 [@MEL Lille](#)

 [@metropolelille](#)

## CONTACTS PRESSE

---

### **Agathe Lavalée**

Attachée de presse

[alavalee@lillemetropole.fr](mailto:alavalee@lillemetropole.fr)

03 20 21 23 50

06 30 46 40 17

### **Clémence Tesson**

Attachée de presse

[ctesson@lillemetropole.fr](mailto:ctesson@lillemetropole.fr)

03 20 21 22 76

06 30 46 23 35